

Société Européenne de Défense
AISBL - S€D



Newsletter janvier 2017



Société Européenne de Défense A.I.S.B.L
Rue des Petits Carmes 24 bte 10
1000 Bruxelles
Belgique
Tél. : +32 (0)476.49.04.96
E-mail : info@seurod.eu
Éditeur responsable: Jean Marsia
Compte bancaire: 973-1439843-09
(IBAN: BE52 9731 4398 4309 - BIC: ARSPBE22)

Bruxelles, le 23/1/2017

*Pour qu'il y ait l'armée européenne, il faut d'abord que l'Europe existe.*¹

Cher membre,

En 2016, la S€D a été reconnue en tant qu' AISBL par arrêté royal. Elle est passée de 16 membres fin 2015 à 68 adhérents, issus de 9 États membres de l'UE. Les deux plus anciens ont 95 ans, le plus jeune, 28. Une "branche jeunes" réunit les 7 membres de moins de 35 ans. M. **Philippe Busquin**, Mme **Antoinette Spaak** et le vicomte **Étienne Davignon** ont renforcé notre comité d'honneur.

Près de 1700 personnes ont assisté à au moins un de mes 25 exposés. Notre site web a eu près de 1.400 visiteurs, que notre webmaster soit mille fois remercié ! La S€D est présente sur Facebook et LinkedIn, elle est partenaire des asbl Stand-Up for Europe et Royale Union des Services de Renseignement et d'Action, ainsi que des blogs Bruxelles2 et "Ainsi va le Monde".

La page <http://www.seurod.eu/presse.html> vous présente la quinzaine d'articles que j'ai publiés dans la presse belge, luxembourgeoise et française ; mon interview lors de l'émission Face à l'Europe du 30 août 2016 à la RTBF figure sous http://www.seurod.eu/videos_fr.html.

Le commissaire **Alain Grignard** et lieutenant-colonel BEM **Tom Bilo** nous ont fait découvrir respectivement le rôle de la police antiterrorisme et les Forces spéciales de l'armée belge à la Maison des Ailes à Bruxelles, et M. **Robin Libert** l'exposition sur la guerre secrète organisée à Roulers.

C'est par la mobilisation de tous les citoyens européens que nous progresserons. Je tiens à féliciter notre membre la plus active, Mme **Claire de Hepcée**, qui a assuré la vente de 10 livres tirés de ma thèse et a recruté 10 membres. Il vous reste à l'imiter ! J'exprime toute notre gratitude aux généreux donateurs qui nous ont permis de couvrir nos frais d'établissement et de déployer nos premières activités.

En 2017, je poursuivrai mes prises de parole publiques : je serai le 9/2 à midi à l'International Press Club à Bruxelles et le soir à la Maison Condorcet en Brabant Wallon. Le 15/2, je parlerai au Collège Belgique. Je visiterai en outre divers cercles privés, ainsi, le 9 mai, au Cercle royal gaulois, je serai l'orateur de la fête de l'Europe organisée par la *European Image Commission*. À la Maison des Ailes, M. **Robin Libert** nous parlera de "la Sûreté de l'État et la lutte contre le terrorisme" le 14 février ; fin mars, ce sera le tour des généraux **Henri Bentégeat** et **Guy Buchsenschmidt** de traiter de la défense européenne.

Cotisation 2017

Pour développer nos activités et atteindre les objectifs que la S€D s'est fixée, nous nous appuyons en grande sur les cotisations versées par nos adhérents. C'est pourquoi je m'adresse à vous en vous demandant d'avoir la gentillesse de nous faire rapidement parvenir votre cotisation 2017, en effectuant un virement de 25 euros sur le compte IBAN **BE52973143984309** (BIC ARSPBE22) de la Société européenne de défense AISBL, Rue des Petits Carmes, 24, bte 10, 1000 Bruxelles.

Nous sommes confiants dans la continuité de votre engagement et nous vous remercions d'avance de votre soutien. Si vos moyens vous permettent de compléter la modeste cotisation par un don, il sera accueilli avec gratitude.

Par ailleurs, si vous souhaitez vous investir plus au sein de la S€D, nous sommes heureux de vous rappeler que nous recherchons notamment des responsables d'antennes locales dans les différents pays de l'UE, pour faciliter la diffusion de nos idées dans le public et les mass-media, et faciliter les contacts avec les décideurs et les faiseurs d'opinion. Nous attendons votre retour sur ce point.

Veillez agréer, cher membre, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Jean Marsia

¹ Charles de Gaulle, 25 février 1953.

